



06 NOVEMBRE 2020

Crise sanitaire

- Télétravail
 - ⇒ Pour la CFDT, conformément aux recommandations du gouvernement, les salariés doivent pouvoir télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine quand cela est possible, mais ils doivent aussi pouvoir venir sur site pour des raisons impératives ou pour conserver du lien social.
- Personnes à risque (retrouver les critères ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14380>)
 - ⇒ Sur ce point, la Direction de Thales DIS n'est pas en phase avec les directives du Groupe Thales
 - Préconisations de Thales DIS :
Seuls les collaborateurs considérés comme personnes à risque et ne pouvant télétravailler, peuvent être placés en activité partielle sur prescription médicale (certificat d'isolement) ; le dispositif de chômage partiel ayant pris fin le 31 août 2020 pour les collaborateurs partageant le même domicile qu'une personne à risque.
 - Préconisations du Groupe Thales :
Les collaborateurs considérés comme personnes à risque et ne pouvant télétravailler, mais aussi les collaborateurs ne pouvant télétravailler et partageant le même domicile qu'une personne à risque doivent être mis en absence rémunérée à 100%. Toutefois, dans la mesure où ces salariés souhaitent continuer à travailler tout ou partie sur leur site, des mesures sanitaires renforcées doivent être mises en place pour assurer leur sécurité sanitaire.
 - ⇒ La CFDT Thales DIS met tout en œuvre pour que les préconisations du Groupe Thales soient appliquées également aux salariés de Thales DIS.

Accords en cours de négociation au niveau du Groupe Thales avec les Organisations Syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT et CFTC)

- Temps de travail
 - Les négociations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Télétravail
 - Devrait bientôt être mis à la signature des Organisations Syndicales.
- Restructuration Thales : Plan de Soutien de l'Emploi et Activité Partielle de Longue Durée (APLD)
 - L'accord APLD qui sera intégré dans l'accord Plan de soutien à l'Emploi est mis à la signature des Organisations Syndicales.
 - L'accord Plan de Soutien à l'Emploi devrait être mis à la signature prochainement
- Déplacements professionnels
 - Devrait bientôt être mis à la signature des Organisations Syndicales, pour une application au 1^{er} janvier 2021.
- Handicap
 - Devrait bientôt être mis à la signature des Organisations Syndicales.

Accords en cours de négociation au niveau de Thales DIS

- Mise en œuvre des mesures liées à une Gestion Active de l'Emploi
 - Prochaines réunions de négociation :
 - 08 décembre 2020
 - 06 et 07 janvier 2021
 - ⇒ Le calendrier de la mise en œuvre de la GAE, annoncé précipitamment par la Direction dans son flash info du 20 octobre 2020, ne pourra pas être tenu.
 - ⇒ La position de la CFDT était de suspendre les négociations jusqu'à la fin du confinement, afin de pouvoir négocier correctement toutes les mesures de l'accord avec la Direction. En effet, n'en déplaise à la Direction, la GAE est un processus long, ce n'est pas un PSE et nous ne sommes pas à quelques semaines près pour voir partir certains de nos collègues.
- Egalité F/H
 - La réunion initialement prévue le 05/11/2020 est reportée au 28/01/2020.

Elections partielles du CSE de Gémenos le 1^{er} décembre 2020

- Suite à une irrégularité lors des élections du CSE de Gémenos du 19 novembre 2019, le tribunal de Marseille a prononcé l'annulation des élections du 3^{ème} collège (cadres) et a ordonné la tenue d'un nouveau scrutin qui aura lieu le 1^{er} décembre.
- Vous allez bientôt recevoir votre kit de vote par correspondance que la Direction a dû envoyer au plus tard le 05 novembre 2020.
 - Vous pouvez voter par correspondance mais pour être sûr que votre voix soit prise en compte, la CFDT vous invite à venir voter en présentiel le 1^{er} décembre prochain. En effet, lors du vote du 19 novembre 2019, la poste n'a pas été capable d'acheminer tous les bulletins aux bons bureaux de vote, puisqu'un bulletin de vote pour Gémenos a été acheminé à celui de La Ciotat et que, de ce fait, celui-ci n'a donc pas été comptabilisé.
 - ⇒ N'oubliez pas de voter pour la CFDT pour que votre voix soit portée par la 1^{ère} Organisation Syndicale du Groupe Thales.

Carte affaires HSBC

- Pour rappel, si vous possédez une carte affaires HSBC, pensez à vous faire rembourser par note de frais, les 40 € de frais annuels.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CFDT.

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : cfdt_meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : cfdt-thales-dis-laciotat@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com

